

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Rue Blaise Cendrars - 66750 SAINT-CYPRIEN

Tél : 04.68.37.29.61/ 06.34.69.51.75

ecole.musique@stcyprien.fr

INSCRIPTION – REINSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM : PRENOM :

Date de Naissance LIEU :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE 2023/2024 classe

COURS LE MERCREDI MATIN OUI NON

LE REPRESENTANT LEGAL OU L'ELEVE MAJEUR	REPRESENTANT LEGAL 2 (Seulement en cas de parents divorcés ou séparés)
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> autre	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> autre
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
CP/VILLE :	CP/VILLE :
Ville :	Ville :
Profession :	Profession :
Tél domicile :	Tél domicile :
Tel portable :	Tel portable :
Email :	Email :

ENSEIGNEMENT – DISCIPLINES CHOISIES

Disciplines

Formation Musicale (obligatoire)

Instrument souhaité :

En cas de classe surchargée :

Choix 2 :



PIECES A FOURNIR :

- * **1 photo d'identité**
- * **1 justificatif de domicile de moins de 3 mois**
(pour les résidents de Saint Cyprien)
- * **1 enveloppe timbrée à votre adresse** (si vous ne disposez pas d'une adresse mail)

AUTORISATIONS PARENTALES

Autorisation de sortie

En cas d'absence imprévue d'un professeur, autorisez-vous votre enfant à quitter l'Ecole Municipale de Musique ?

OUI

NON

Droit à l'image

J'autorise l'Ecole Municipale de Musique à utiliser les images où apparaît mon enfant pour l'usage exclusif de la communication pédagogique de l'établissement. (médias, réseaux sociaux...)

OUI

NON

Soins médicaux d'urgence

J'autorise en cas d'accident le personnel de l'Ecole Municipale de Musique à prendre toutes mesures nécessaires et notamment l'hospitalisation de mon enfant, si le médecin appelé le juge nécessaire.

OUI

NON

Observations :

.....
.....
.....

Signature du responsable,

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Rue Blaise Cendrars - 66750 SAINT-CYPRIEN

Tél : 06.34.69.51.75 / 04.68.37.29.61
ecole.musique@stcyprien.fr

Famille :

Nom du responsable légal :

Prénom de l'élève :

Adresse :

CP : Ville Tél :

EMAIL (écrire lisiblement SVP)

DROITS DE SCOLARITE 2023/2024	Tarifs annuels	Décompte des Sommes dues
Résident de la commune de St-Cyprien Pour le 1 ^{er} Enfant Nom : Prénom :	192 Euros Euros
Pour le 2 ^{ème} enfant d'une même famille Nom : Prénom :	145 Euros Euros
Pour le 3 ^{ème} enfant et suivants Nom : Prénom :	129 Euros Euros
Enfants des communes extérieures (tarif unique quel que soit le nombre d'enfants). Nom : Prénom :	403 Euros Euros
Adultes résidents de St-Cyprien Nom : Prénom :	403 Euros Euros
Adultes des communes extérieures Nom : Prénom :	502 Euros Euros
2 ^{ème} Instrument Enfant Nom : Prénom :	192 Euros Euros
Chorale Nom : Prénom :	50,50 Euros Euros
Forfait Fanfare (Résident commune de St-Cyprien) Nom : Prénom :	129 Euros Euros
Forfait Fanfare (élèves des communes extérieures) Nom : Prénom :	277 Euros Euros



Nom : EUROS EUROS
Prénom :		
Eveil ou Formation Musicale sans instrument (résident de Saint-Cyprien) Nom : Prénom :	120 Euros Euros
Eveil ou Formation Musicale sans instrument (élèves des communes extérieures) Nom : Prénom :	178 Euros Euros
Atelier de Technique Vocale Nom : Prénom :	120 Euros Euros

Forfaits Fanfare : en cas d'absence à une cérémonie	Résident de Saint-Cyprien	+ 20 Euros (seront à régler en plus de la cotisation)
	Extérieurs	+ 40 Euros (seront à régler en plus de la cotisation)

MONTANT TOTAL DÛ PAR LA FAMILLE Euros
--	-------------

RECAPITULATIF PAR FAMILLE DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Montant global dû par la famille au titre de l'année 2023/2024 :

Mode de paiement choisi

Chèque(s)	
Espèces	

.par chèque(s) à l'ordre du Trésor Public ou en Espèces. (Possibilité de paiement échelonné)
.les modalités de paiement feront l'objet d'une facture.

Les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024 sont annuels et dus dès l'inscription

Nom et prénom du responsable légal fiscal :

Date de Naissance du responsable fiscal :

Montant global dû par la famille au titre de l'année 2023/2024 :

Je soussigné (e) déclare avoir pris connaissance que toute année scolaire commencée est due dans sa totalité.

A Le/...../2023

Signature